



Centre de gestion de la FPT de l'Ain

**Mesdames et Messieurs
les Maires et Présidents
d'établissements publics**

Service : Assistance juridique
Affaire suivie par : Sylvain PAYRASTRE et Mélanie ORCET
Téléphone : 04-74-32-13-81
Mail : aidejuridique@cdg01.fr

Péronnas, le 9 octobre 2020

**Prestations d'assurance des risques statutaires pour les besoins des collectivités
et établissements du département de l'Ain**

Cher(e) Collègue,

Par circulaire du 3 décembre dernier, je vous informais de la procédure de mise en concurrence pour le renouvellement de notre contrat groupe d'assurance des risques statutaires à effet du 1^{er} janvier 2021.

Cette consultation est parvenue à son terme et je suis aujourd'hui en mesure de vous faire part de l'offre retenue présentée par le groupement Gras Savoye Tower Watson/ CNP assurances.

Cette offre présente, pour les collectivités de 1 à 29 agents CNRACL, une pérennité avec une garantie de maintien des taux sur 3 ans ainsi qu'un accompagnement dans les domaines de la prévention des risques professionnels et de la formation. Le contrat proposé, géré en capitalisation non limitée dans le temps, est conforme aux obligations statutaires des collectivités territoriales.

Parce qu'une petite commune ne rencontre pas les mêmes problématiques qu'une Communauté de Communes ou une grande collectivité, j'ai souhaité constituer 3 niveaux de collectivités (1 à 9 agents CNRACL // 10 à 29 agents CNRACL // 30 agents CNRACL et plus) pour offrir une mutualisation mieux adaptée à chaque profil, au plus près de ses risques et ainsi avoir un réel effet contrat groupe.

Les propositions tarifaires, dont vous trouverez le détail en pièce jointe, varient selon le nombre d'agents affiliés à la CNRACL dans votre collectivité : de 1 à 9 et de 10 à 29 agents CNRACL. Comme vous pourrez le constater, les taux négociés sont inférieurs au contrat actuel.

De plus, le Conseil d'administration a souhaité donner le choix aux collectivités en proposant plusieurs niveaux de franchise.

Pour les collectivités de 30 agents CNRACL et plus, qui ont donné mandat au Centre de gestion, une proposition individualisée a été établie à partir des statistiques d'absentéisme qui leur sont propres. Elle leur sera présentée directement par mail dans les plus brefs délais.

Les collectivités de 30 agents CNRACL et plus qui n'avaient pas mandaté le CDG avant le début de la procédure peuvent toujours demander une proposition individualisée à la société Gras Savoye.

.../...

.../...

Il convient de rappeler que la base de calcul des cotisations et des remboursements s'applique sur le traitement indiciaire brut annuel soumis à retenue pour pension (TBI) + Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) et, au choix des collectivités :

- sur le supplément familial de traitement
- sur l'indemnité de résidence
- sur les primes et gratifications versées mensuellement, à l'exception de celles ayant le caractère de remboursement de frais sur les charges sociales patronales / RIFSEEP
- Avec ou sans les charges patronales

Le contrat conclu sur ces bases prendra effet au 1^{er} janvier 2021 à 0 heure.

Il est conclu pour une durée de quatre ans avec faculté pour les parties de résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} Janvier.

Si ces propositions vous agrément, je vous invite à retourner au plus vite le bulletin d'adhésion ci-joint par mail à Gras Savoye à l'adresse suivante :

CONTACT :

Bertile RELAVE

☎ 04.72.13.62.94

✉ cdg01@grassavoie.com

Pour votre parfaite information, le Centre de Gestion organise en partenariat avec Gras Savoye Tower Watson, des réunions d'informations sur ce contrat.

Vous trouverez toutes les modalités relatives à votre inscription [sur le site internet du CDG.](#)

Souhaitant vivement que cette offre vous donne satisfaction et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous auriez besoin,

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mon meilleur dévouement.

Le Président,



Bernard REY
Maire de Saint Bernard